

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Bureau Syndical du mardi 8 juin 2021

**COLLEGE PAYS**

*Visio-Conférence (en raison des conditions sanitaires)*

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 1er juin 2021 pour la séance du mardi 8 juin 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

#### **Etaient présents :**

**Pour CDG 72 :** Mme RIVRON Véronique — 1 présent et 1 voix

**Pour LMM :** Mmes CHARTON Patricia, HAMONOU-BOIROUX Lydia, LEBALLEUR Isabelle, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 7 présents et 14 voix

**Pour MCS :** Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David — 2 présents et 4 voix

**Pour OBB :** M. GOUHIER Sébastien — 1 présent et 2 voix

**Pour SEM :** MM. HERRAUX Denis, ROUANET Nicolas — 2 présents et 4 voix

#### **Délégués excusés :**

**Pour CDG72 :** M. LE MENER Dominique

**Pour LMM :** M. COUNIL Christophe

Monsieur CHOLLET David est nommé secrétaire de séance.

N°20210608\_1

**RAPPORTEUR : Monsieur David CHOLLET**

**OBJET : Conventions de partenariat attachés de presse Europe**

Afin de poursuivre l'action de promotion de la destination touristique « Pays du Mans » et de permettre la continuité du travail engagé sur le marché français et européen, un partenariat en lien avec la Vallée du loir a été mis en place afin d'accroître la renommée du territoire en liaison avec des attachés de presse français et européens.

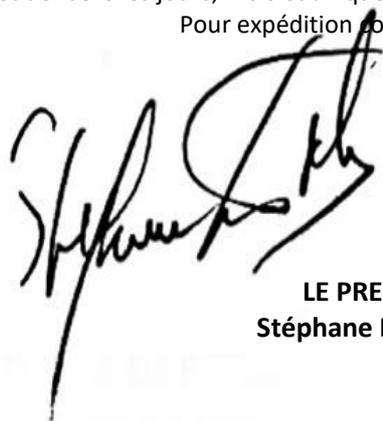
Ces partenariats permettent de favoriser l'accueil de ces clientèles sur notre territoire pour les années à venir et qui sont essentielles dans la poursuite de la mise en tourisme du Pays du Mans.

***En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :***

- **VALIDER** ces conventions de partenariat,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Bureau Syndical du mardi 8 juin 2021

**COLLEGE PAYS**

*Visio-Conférence (en raison des conditions sanitaires)*

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 1er juin 2021 pour la séance du mardi 8 juin 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

**Etaient présents :**

**Pour CDG 72 :** Mme RIVRON Véronique — 1 présent et 1 voix

**Pour LMM :** Mmes CHARTON Patricia, HAMONOU-BOIROUX Lydia, LEBALLEUR Isabelle, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 7 présents et 14 voix

**Pour MCS :** Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David — 2 présents et 4 voix

**Pour OBB :** M. GOUHIER Sébastien — 1 présent et 2 voix

**Pour SEM :** MM. HERRAUX Denis, ROUANET Nicolas — 2 présents et 4 voix

**Délégués excusés :**

**Pour CDG72 :** M. LE MENER Dominique

**Pour LMM :** M. COUNIL Christophe

Monsieur CHOLLET David est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Conventions de partenariat relative à l'animation du Pôle d'Excellence en Agriculture Métropolitaine****Contexte**

Le Pôle d'Excellence et d'Innovation en Agriculture Métropolitaine porté par Le Mans Métropole, localisé sur la commune de Rouillon, et animé par le Pays du Mans a vocation à :

- ▶ Accompagner le développement des circuits alimentaires de proximité au sein de la Restauration Hors Domicile, via notamment le développement et la commercialisation de la production du « Potager de la Futaie » à Rouillon dont l'enjeu premier est de pouvoir répondre au mieux à la demande locale en matière de légumes bio de la part de la restauration collective et notamment les plus importantes (cuisine centrale du Mans, restaurants scolaires des communes de la Métropole, établissements de santé...);
- ▶ Travailler la structuration d'un Écosystème local (production, regroupement de producteurs, logistique, prestation de services en particulier projet de conserverie);
- ▶ Développer la mission « Recherche – Innovation - Formation » autour du maraichage et plus largement de pratiques culturelles (agroécologie, permaculture, agroforesterie...), ainsi que sur l'innovation et le test de nouveaux engins ou machines agricoles, et ce, sur le site de Rouillon et plus largement sur le territoire du Pays du Mans (agriculture métropolitaine).

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine est animé par un comité de suivi composé de :

- Le Mans Métropole (porteur du projet)
- La Mairie de Rouillon (propriétaire des terres et des bâtiments agricoles)
- L'Agro Campus de la Germinière (réfèrent formations et partenaire technique)
- Le Pays du Mans (coordinateur du projet via convention avec Le Mans Métropole)

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine a un périmètre d'action qui ne se limite pas au seul site de Rouillon (La Futaie), ni à Le Mans Métropole, selon les actions il peut être élargi au territoire du Pays du Mans (compétent en matière de SCoT et de PCAET).

**Proposition**

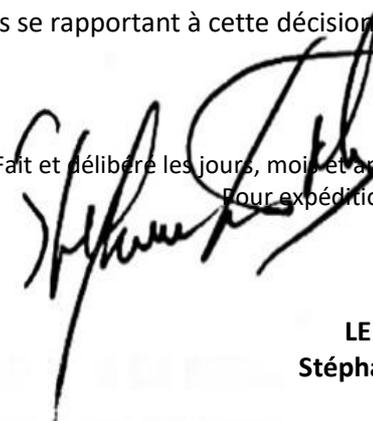
Un partenariat doit être mis en œuvre avec l'Agro Campus la Germinière à Rouillon pour l'animation du Pôle d'Excellence en Agriculture Métropolitaine pour pouvoir bénéficier des fonds du Programme National de l'Alimentation.

**En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :**

- **VALIDER** les conventions de partenariat telles que présentées,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**RESULTAT DU VOTE** : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Bureau Syndical du mardi 8 juin 2021

**COLLEGE PAYS**

*Visio-Conférence (en raison des conditions sanitaires)*

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 1er juin 2021 pour la séance du mardi 8 juin 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

**Etaient présents :**

**Pour CDG 72 :** Mme RIVRON Véronique — 1 présent et 1 voix

**Pour LMM :** Mmes CHARTON Patricia, HAMONOU-BOIROUX Lydia, LEBALLEUR Isabelle, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 7 présents et 14 voix

**Pour MCS :** Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David — 2 présents et 4 voix

**Pour OBB :** M. GOUHIER Sébastien — 1 présent et 2 voix

**Pour SEM :** MM. HERRAUX Denis, ROUANET Nicolas — 2 présents et 4 voix

**Délégués excusés :**

**Pour CDG72 :** M. LE MENER Dominique

**Pour LMM :** M. COUNIL Christophe

Monsieur CHOLLET David était nommé secrétaire de séance.

N°20210608\_3B

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques GOUFFE**

**OBJET : Convention de partenariat relative à l'animation sur la sobriété énergétique avec le Club FACE**

Le Club FACE Le Mans Métropole, en partenariat avec Malakoff Humanis, a développé une action de sensibilisation auprès des particuliers sur la sobriété énergétique dans le Grand Ouest. Le Pays du Mans, acteur de la transition écologique a été sollicité par le Club FACE pour coanimer deux ateliers sur le 1er semestre 2021. Cette coanimation est financée à hauteur d'un forfait de 300,00 €. Il est proposé au Bureau Syndical de conventionner avec le Club FACE Le Mans Métropole, pour que le Pays du Mans puisse bénéficier de financements pour la réalisation de ces ateliers.

***En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :***

- **VALIDER** cette convention de partenariat,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

**RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

  
**LE PRESIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**